

Compte rendu du GT Cadastre du 3 octobre 2016

La restructuration du réseau renfort - BRF/BPCI/BNF

La Direction Générale a souhaité présenter en introduction les raisons qui l'ont conduite à élaborer ce projet de création d'une BNIC- Brigade Nationale d'Intervention Cadastre : les BRF (Brigade Régionale Foncière) ne remplissent plus depuis longtemps le rôle de renfort qui leur est dévolu. Les DRFIP les ont accaparées à leur seul profit, et ont dévoyé leurs missions.

Dans un contexte de révision foncière et de création de la RPCU (Représentation Parcellaire Cadastre Unique), il est grand temps de remettre de l'ordre dans ces structures avec un pilotage national par le SDNC.

Cependant, la CGT a vivement regretté ne pas pouvoir disposer d'un état des lieux du fonctionnement actuel des 21 BRF, de la BNF (Brigade Nationale Foncière) et des 4 BPCI (Brigade Plan Cadastral Informatisé) ainsi que du périmètre exact de cette restructuration.

En effet, la définition des doctrines d'emploi et du périmètre par services et corps est indispensable, et reste un préalable à toute réflexion sur les règles de gestion des agents en matière de restructuration.

Pour autant, si les dysfonctionnements constatés sont partagés, le moins que l'on puisse dire est que la mise en musique s'avère bien plus compliquée que ce qui figure dans les fiches de ce GT.

Sur la mission et le projet de disparition de certaines implantations :

La position de la CGT est très claire sur ce point : toutes les implantations doivent être maintenues dans l'intérêt de la mission. La DG a beau argué de la « taille critique » de certains services, il faut au contraire les renforcer. Si l'ASR (Adaptation des Structures et du Réseau) s'applique à marche forcée à la DGFIP, ce n'est pas pour autant que cela doit emporter la fermeture de ces sites.

En réponse, la DG n'a pas annoncé leur maintien et affirme que le projet présenté est le fruit d'intenses réflexions : le maillage territorial présenté avec 16 implantations est le maximum (beaucoup plus que le projet de 2008 avec 6 sites maintenus).

Il n'empêche que 6 implantations disparaîtraient, avec des conséquences que l'on ne peut imaginer pour les collègues. Si l'administration souhaite des équipes renforcées, c'est bien en les consolidant qu'elle peut y arriver, et certainement pas en les supprimant. Pour la CGT, une structure forte est aussi une structure attractive : l'analyse des périmètres d'intervention n'augure rien de bon de ce côté là!

La CGT a souhaité que la DG s'engage sur le maintien des deux ateliers photogrammétriques encore existants (Marseille et St Germain en Laye) : elle a confirmé qu'ils avaient toute leur place au SDNC et que leur existence n'était pas menacée.

Sur la polyvalence :

La CGT a rappelé que ce n'était plus dans l'air du temps, et que l'on se reposait maintenant sur le « respect des métiers ». Pourquoi remettre ce sujet sur la table aujourd'hui ? Que l'administration utilise à plein les compétences et la technicité apportées par les agents avant de graver dans le marbre ce qui n'est plus à l'ordre du jour ; il faut savoir être cohérent.

Pour la DG, il y a une incompréhension : il n'est pas question ici d'opérer un virage à 180 degrés. C'est bien ce vers quoi on tendra, mais on ne peut pas décréter que tout le monde saura tout faire, et en tout état de cause, il n'est pas question de se passer de l'expérience, fût-elle hyper spécialisée et pointue, de nombre de collègues.

Cependant, un volet formation étoffé doit accompagner ces évolutions ; d'importants investissements sont à prévoir dans ce domaine. Néanmoins, aucun représentant de l'ENFIP n'assistait à ce GT, ce qui est dommage car il aurait pu dresser le tableau des capacités de l'école à accueillir puis à réactiver toute une offre pour nos collègues.

Sur le pilotage

La BNIC sera rattachée au SDNC, direction nationale, qui sera renforcée en personnel pour piloter la mission, gérer les frais de missions et de déplacement, pour mettre du contenu « métier » en tenant compte des emplois et des nouvelles implantations. Malgré les demandes des organisations syndicales, la DG n'a pas apporté de précision sur le nombre et les catégories.

Le pilotage de chaque antenne sera quant à lui assuré par un cadre A Cadastre, dont le rôle sera précisé.

Sur les règles de gestion et la déclinaison concrète de la BNIC :

D'emblée, la DG a posé les difficultés qu'elle rencontre à « mettre en musique » une telle réforme.

Pour la CGT, l'absence de représentant des bureaux RH n'a pas permis la lisibilité attendue pour les agents, et de fait le Bureau GF 3A n'a pu répondre clairement à nos demandes.

En l'absence de périmètre précis des postes concernés avant et après, notamment en ne distinguant pas les postes C administratifs et les postes C techniques, la CGT a affirmé qu'il était impossible d'établir des règles de gestion qui permettent aux collègues de se positionner clairement.

Le Président de séance a d'ailleurs d'emblée affirmé qu'il ne pouvait prendre aucun engagement sur le sujet. Pourtant, il a répondu que la « souplesse » serait possible en facilitant les interventions des agents près de leur résidence familiale. Pour la CGT c'est un leurre et pas honnête de faire croire cela aux agents au regard de la mission de renfort de la BNIC !

L'ensemble des sujets qui suivent ont été pointés par la CGT ; ils n'ont pu recevoir de réponses précises de la part de la DG faute d'avoir approfondi le sujet avec tous les acteurs de cette restructuration, Métiers/Règles de gestion/Indemnitaire.

Sur le A cadastre :

Le projet présenté aboutirait à la « perte » de 3 postes d'inspecteurs ! La DG leur propose un maintien RAN/ALD ce que la CGT a condamné.

Le Président de séance a redit qu'il s'était engagé à tenir un GT dédié sur ce sujet : recrutement, doctrine d'emploi, carrières, affectation, régime indemnitaire... Pour la CGT, qui porte ce sujet depuis longtemps, il est impensable que l'on puisse se passer de l'expertise de ces techniciens ; cela va d'ailleurs à l'encontre de l'attention que la DG souhaite leur porter.

Il est donc urgent de réunir enfin ce groupe de travail et de poser toutes les problématiques qui y sont attachées.

Sur les géomètres :

La DG se targue du maintien des 111 postes de géomètres dans son projet de création de la BNIC, mais à défaut de clarifier les périmètres de départ et d'arrivée, elle est incapable de préciser quels géomètres doivent bouger et pour aller où ?

En effet, les 16 emplois de géomètres des implantations supprimées seront transférés, comme les surnombres sur Lyon, Nancy et Saint Germain en Laye, mais où ? Cela reste vague de même que les garanties qui leur seront données. Sur ce point la DG nous renvoie à un prochain GT sur le sujet.



Sur l'épineuse question des collègues «C techniques» et «C administratifs» :

La Direction générale a raisonné globalement sur la Catégorie C en proposant d'en garder 52 dans son projet. La CGT a indiqué en se référant au Tagerfip 2016 que les 57 emplois C, 34 aides géomètres et 23 C administratifs, devaient être conservés pour la mission !!. Pire, la DG ne tient pas compte de leurs statuts particuliers et doctrines d'emploi différentes, de leurs règles de gestion et garanties attachées, ce que la CGT leur a rappelé :

- ▶ Les agents techniques sont affectés nationalement sur une RAN et une mission/structure «aide-géomètre» et disposent d'une doctrine d'emploi rappelée en 2016 dans une circulaire ;
- ▶ Les agents administratifs sont affectés dans les directions « gestion fiscale », ou au SDNC, mais ne disposent pas d'une doctrine d'emploi claire. La situation est donc plus complexe pour ces collègues qui sont affectés soit dans les BRF soit dans les BPCI et la BNF.

La CGT a donc revendiqué :

- ▶ le maintien dans le projet des 34 aides géomètres et la garantie de leur maintenir leur affectation nationale sur la RAN et la mission/structure « aides géomètres » (dans un CDIF ou un PTGC) s'ils ne suivent pas leur emploi ; il est impossible d'envisager qu'ils soient affectés « services communs » en perdant ainsi leur technicité.
- ▶ le maintien de tous les postes C administratifs dans les BRF et la création d'au moins un poste C administratif dans chaque antenne ;
- ▶ pour les C de la BPCI, il faut impérativement trouver une solution. Ces collègues assurent des missions «technico-administratives» hyper-spécialisées, alors que rien dans leur catégorie n'existe à leur appliquer. Pour la CGT, la DG doit ouvrir une porte qui permette de résoudre ces situations sans que les collègues hier brigadier PCI ne se retrouvent dans le SIP de leur RAN de rattachement. La possibilité d'opter au choix pour le corps des agents techniques doit être offerte. Il est bien sûr hors de question là aussi de sacrifier de hautes compétences sur l'autel d'une restructuration.

La CGT a donc demandé à la DG de revoir entièrement le périmètre de cette restructuration en précisant le nombre d'agents C concernés, avant et après, par corps et doctrine d'emploi, et de revoir les garanties et les régimes indemnitaires qui leur seront accordés.

La DG a entendu nos arguments et confirmé que 34 postes d'aides géomètres et 18 postes d'agents administratifs seront maintenus à la BNIC mais sans répondre à nos demandes précises. Elle a affirmé avoir travaillé avec les Bureaux RH et nous a renvoyé au GT Mutations.

Sur les rémunérations, le régime indemnitaire et les FDD :

Ce n'est pas une moindre question pour les agents! La Direction générale a seulement annoncé que les primes de restructuration et de reconversion s'appliqueront.

Les collègues de BPCI et BRF changent de direction de rattachement et obtiendraient donc de nouvelles affectations. La CGT a rappelé que depuis la refonte des régimes indemnitaires, les ACF (l'ACF « sujétions particulières » et l'ACF « transposition ») et la GMR (garantie de maintien de rémunération) font partie du paysage des collègues.

1. Garantie de rémunération :

Les rémunérations attachées aux postes nouvellement créés seront de «droit commun» : aucune garantie à ce stade que la rémunération des collègues restera la même! Irait-on vers une nouvelle «garantie de maintien de rémunération» des « garanties existantes » !!!?

2. ACF Sujétion particulière:

L'extension sans commune mesure des périmètres géographiques d'intervention des BRF et BPCI mérite que l'on regarde de très près cette ACF. En effet, 45 points attribués sont-ils suffisants pour tenir compte des contraintes nouvellement créées (et sans qu'aucun collègue ne le demande d'ailleurs)? Comment rendre de tels postes attractifs? La CGT a demandé l'application du régime indemnitaire d'une DNS pour les agents itinérants et sédentaires !

3. Frais de déplacements - FDD :

Au-delà des frais de mission qui répondent à des textes précis, la CGT a demandé que soient bien définies les modalités concrètes d'application des remboursements de frais de déplacement ?



Sur le volet matériel topographique – acquisition - remplacement :

La direction générale a annoncé qu'elle avait saisi les bureaux SPIB (budget) afin de pouvoir de nouveau centraliser les commandes et passer des marchés pour acquérir du matériel. La question est aujourd'hui à l'étude.

La CGT a demandé que soit engagée, dès que possible et tous services confondus, une vaste campagne de rénovation-dotation afin de pallier les inégalités criantes constatées entre départements.

Sur le travail à distance :

Vu la densité de l'ordre du jour, la fiche concernant le travail à distance n'a pas été examinée mais la DG a bien noté le désaccord de la CGT exprimé dans notre déclaration liminaire sur cette proposition qui suscite beaucoup d'interrogations.

Elle a répondu que la frontière était tenue entre le télétravail (déjà pratiqué par les géomètres) et le travail à distance dans les conditions proposées.

Devant l'ensemble des questions soulevées par la CGT sur la création de la BNIC, la DG s'est engagée à contacter les bureaux RH (chargés des affectations, mais aussi de l'indemnitaire) ainsi que SPIB (budget) pour faire le point sur tous ces sujets.

Il y aura un accompagnement individuel de chaque agent sur la priorité et la garantie le concernant et sur le régime indemnitaire.

Malheureusement la demande faite lors du GT Mutation d'un GT dédié pour étudier toutes ces questions n'a pas reçu à ce stade l'accord de la Direction générale.

👉 Réponses aux questions portées par la CGT

Le Chef du bureau « métier » a fait un point rapide sur **la révision des locaux professionnels**, confirmant en cela les propos du DG au dernier CTR: la révision sera intégrée aux rôles dès 2017, conformément à ce qui était annoncé. D'ores et déjà la révision des locaux H se profile à moyen terme. L'idée de recoupements de données fait son chemin, ce qui permettrait d'utiliser le principe de la déclaration pré-remplie validée par le propriétaire, les loyers étant directement «captés» dans la rubrique des revenus fonciers des déclarations IR.

Concernant **la RPCU**, la tableau est nettement moins reluisant: en effet, le bureau missions a travaillé cet été avec l'IGN à l'analyse du rejet des travaux effectués par l'établissement à FOUGERES (35). Il en ressort que de gros travaux informatiques (création d'un nouveau logiciel) sont à entreprendre pour pouvoir répondre au cahier des charges de la DGFIIP.

Les contraintes internes au fonctionnement de l'IGN obligent maintenant la DG à attendre qu'un nouveau calendrier puisse être annoncé. Mais pour le moment, la RPCU reste une vue de l'esprit sans aucune déclinaison concrète.